

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13207**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé du CESI, spécialité maintenance, en partenariat avec l'ITII Ile de France

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole d'Ingénieurs du CESI Modalités d'élaboration de références : CTI	Ecole d'Ingénieurs du CESI, Le Directeur de l'école d'ingénieurs du CESI, Le recteur d'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

220u Conduite, surveillance d installations lourdes de transformation, 250r Maintenance d équipements, dépannage de matériel électroménager, 253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette certification peut exercer les responsabilités d'ingénieur en maintenance ; il sera essentiellement un homme de terrain, un réalisateur, destiné à exercer son métier dans les domaines de la maintenance industrielle.

Connaissant bien l'entreprise, cet ingénieur dirige des projets ou des équipes avec agilité et pragmatisme en prenant en compte les dimensions humaine, organisationnelle, technique et économique. Il est apte à conduire les changements et les transformations. Dans ses activités, il prend en compte l'impact sur toutes les parties prenantes (développement durable), dans un contexte variable, complexe, avec une ouverture sur l'international.

Il est destiné à exercer son métier en tant que responsable de maintenance, gestionnaire de contrats de maintenance, conseil en maintenance et en soutien logistique, ingénieur GMAO, ingénieur fiabiliste et ingénieur méthodes en maintenance.

Au quotidien, ses activités principales sont :

1. Comprendre et intégrer les enjeux et la stratégie de l'entreprise.
2. Analyser et rechercher les solutions à un problème de maintenance.
3. Conduire un projet de travaux neufs ou d'arrêt technique...
4. Mettre en œuvre son expertise en maintenance au sein de l'entreprise
5. Organiser et manager le travail
6. Organiser sa propre activité et le développement de ses compétences

La certification, soumise au contrôle de la CTI, reconnaît la capacité du titulaire à :

- Analyser une problématique relevant de la maintenance
- Mettre en œuvre les méthodes de résolution de problèmes dans des environnements complexes,
- Conduire la recherche de solutions innovantes et appropriées relevant de la maintenance
- Modéliser et concevoir une solution dans une approche rationnelle d'étude scientifique,
- Intégrer les valeurs RSE dans la gestion de ses activités,
- Maîtriser les outils de management opérationnel,
- Conduire des projets de d'évolution, de développement ou de production relevant de la maintenance, éventuellement à

l'international

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1. Extraction , énergie 14%
2. Construction automobile, aéronautique, matériel de transport ...66%
3. Matériels informatiques et électroniques ...6%
4. Autres secteurs de l'industrie (prestations de maintenance) ...14%
1. Ingénierie, études et conseils techniques, ...14%
2. Management de projet ou de programme, ...14%
3. Production, exploitation, maintenance, essais, qualité, sécurité ...72%

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

En formation continue :

Les modules sont regroupés en Unités d'enseignement, elles-mêmes regroupées en axes :

- Sciences fondamentales (13 crédits ECTS),
- Sciences et techniques de l'ingénieur (5 crédits ECTS),
- Organisation et performance industrielle (12 crédits ECTS),
- Gestion de l'information et de la communication (21 crédits ECTS),
- Sciences de la spécialité (12 crédits ECTS),
- Missions spécifiques et en entreprise (87 crédits ECTS).

30 Crédits ECTS sont attribués suite à la validation de l'expérience acquise avant l'entrée en formation.

Les modules de sciences de la spécialité et de sciences et techniques de l'ingénieur sont évalués en contrôle continu.

Toutes les missions demandant la mise en œuvre de plusieurs compétences sont évaluées au travers de projets ou autres activités de synthèse, à l'aide de rapports et soutenances évalués sur des critères de contenu, de démarche et de présentation. Les soutenances ont lieu devant un jury d'au moins 3 personnes (un permanent du CESI et deux professionnels).

Le niveau B1 en Anglais est évalué au travers du test TOEIC (score minimum requis pour la formation continue : 650).

Les activités en entreprise donnent lieu à une évaluation des objectifs atteints par rapport aux objectifs fixés de manière tripartite (étudiant, tuteur, tuteur académique) et d'une progression des compétences prédéfinies.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury national=Direction de l'école, directeurs de campus et professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury national=Direction de l'école, directeurs de campus et professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury national=Direction de l'école, directeurs de campus et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master	

Base légale

Référence du décret général :

Articles D612-33 à D612-36 du code de l'éducation (grade de master)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Publication au JO du 28 mai 2005, arrêté ministériel du 29 mars 2005

Arrêté du 20 janvier 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret 2002-590 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 diplômés par an,

Autres sources d'information :

www.cesi.fr

<http://www.cge.asso.fr/nos-membres/ecoles/31-ecole-d-ingenieurs-du-cesi>

<http://www.cdefi.fr/fr/ecoles-ingenieurs/134/ecole-d-ingenieurs-du-cesi>

<http://home.iesf.fr/id/752/1607722/cesi-alumni.html>

[site de l'école](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole d'ingénieurs CESI, 30 rue Cambronne 75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris Nanterre (93 boulevard de la Seine, BP 602, 92006 Nanterre Cedex)

Historique de la certification :

Première homologation en 1992